

Rapport du Conseil d'école

Jeudi 13 février 2014

Présents

Mr Duranton (adjoint)

Mr Daiguson (DDEN)

Mmes Hupont, Delhumeau, Massé, Sardant, Chevé, Bluteau-Toureau, Lecomte, Bosteau, Guérin, Seince (représentantes des parents d'élèves)

Mmes Lavandier, Debois, Chollet, Lemonnier, Paulet, Belleil, Claudet (enseignantes)

Mrs Romier, Velier, Mahot, Amiot (enseignants)

Excusés

Mr Seguin (maire)

Mr Fabius (IEN)

Mme Bolze (conseillère)

Mme Perrin (enseignante), Mme Députier (enseignante spécialisée)

Après un mot d'accueil, Mr Amiot propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

1) Effectifs de l'école

242 élèves au 13 février 2014 soit 3 de plus qu'à la rentrée. 3 départs sont annoncés pour les vacances de février, ce qui ramènera à l'effectif initial.

Les prévisions pour la rentrée 2014 s'établissent toujours à 242. Selon une première ébauche, la répartition devrait aboutir à 9 cours simples et 1 cours double (CE1/CE2).

Bilan des prises en charge RASED transmis par Mme Députier

Tous les élèves pour lesquels une demande d'aide avait été formulée ont été vus afin d'établir un bilan des acquis.

Une évaluation de niveau CE1 s'est déroulée pendant le 1er trimestre.

13 élèves sont pris en charge régulièrement.

Plusieurs rendez-vous avec les familles ont eu lieu et d'autres sont en attente.

2) Réforme des rythmes scolaires

Mr Amiot propose de passer à un vote à main levée concernant la proposition d'horaires d'ouverture et de fermeture de l'école du Rondeau pour l'année scolaire 2014/2015.

La parole est donnée à Mr Duranton.

Mr Duranton rappelle la proposition municipale concernant Le Rondeau soit 9h00/12h00 le matin et 13h45/16h00 l'après midi. Cours le mercredi matin de 9h00 à 12h00.

Il rappelle que cette proposition, issue de la réflexion du comité de pilotage, a le mérite de la lisibilité pour les enfants et les familles avec des horaires identiques chaque jour, une journée de classe plus courte et une unité d'apprentissage plus longue le matin.

Question préalable soulevée par Mr Romier.

Avec ces horaires stables mais exigeants quant au nombre d'animateurs nécessaires pour les temps périscolaires, ne doit-on pas craindre une modification de ces horaires, modification rendue nécessaire par le manque d'encadrement ? Ne serions-nous pas alors, comme à Angers et dans certaines villes, obligés de mettre en place des journées « courtes » et des journées « longues », ce qui est contraire à l'esprit de la réforme ?

Mr Duranton précise que ces horaires ne sont pas gravés dans le marbre et qu'un bilan sera effectué à l'issue de l'année scolaire 2014-2015. A l'heure actuelle, il semblerait que le nombre de 20 encadrants soit nécessaire à la mise en route du processus.

Résultats du vote concernant la proposition d'horaires pour 2014-2015 :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 3

Mr Duranton ne souhaite pas prendre part au vote.

Les nouveaux horaires sont donc validés par le Conseil d'école.

Retour sur l'organisation de la semaine.

Rappel

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) Ce sont des activités proposées par l'enseignant à certains enfants (pas nécessairement toute la classe) et en groupes restreints, elles ne sont pas obligatoires et dépendent du choix de la famille quant à la participation de l'enfant.

TAP (Temps d'Activités Périscolaires) Ce sont des activités proposées par la mairie après les horaires de classe. Elles ne sont bien sûr pas obligatoires et l'enfant pourra donc rentrer chez lui dès 16 heures. ***La commune de Tiercé a choisi le principe de la gratuité pour ces activités.***

Place de l'APC le vendredi pour tous les enseignants. Mr Amiot souligne que ce choix permet de conserver une étude encadrée dans de bonnes conditions compte tenu également que c'est le jour de la semaine où l'étude reçoit le moins d'enfants.

Mme Chollet se demande s'il est opportun de placer l'APC en fin de semaine, à un moment où les enfants sont fatigués.

Il est rappelé à cet instant que les APC ne concernent pas tous les enfants et qu'elles ne sont pas obligatoires. L'enseignant prend en charge un groupe d'élèves choisi par ses soins pour une activité complémentaire aux activités faites en classe.

Mr Duranton précise qu'il sera peut-être opportun de répartir l'APC sur deux jours pour le Rondeau (jeudi et vendredi), pour une fois encore, permettre une bonne lisibilité à l'égard des enfants et des familles. De plus, cette disposition autorise une répartition plus « économe » des animateurs compte tenu de la difficulté qu'il y aura à les recruter. D'autre part, le positionnement de l'APC sur deux journées permet de simplifier la mise à disposition de locaux pour les TAP car quelques classes pourront être utilisées dans le cadre des activités municipales.

Il ajoute également que la commune est toujours sur le principe de la gratuité pour la première heure de garderie ce qui générera un coût qui reste à mesurer. Il conclut enfin en informant que 5 grands thèmes serviront de support aux TAP dont une initiation à des sports innovants comme le kin ball. Ces informations seront précisées à l'occasion du prochain conseil d'école.

Mr Amiot demande à la municipalité de lui fournir 50 documents en couleur à insérer dans le rapport circulant dans toutes les familles et ceci afin d'avoir une meilleure idée de cette nouvelle organisation. **Il rappelle que seuls les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école sont pour l'instant définitifs et que l'organisation des TAP peut encore évoluer.**

3) Questions des parents

A la municipalité (Mr Duranton répond)

a) Projet de nouvelle cantine

Ce projet n'est pas à l'ordre du jour compte tenu de son coût (environ 1 600 000 €), la priorité étant donnée à la réfection de l'école Marie Laurencin. Il n'est par contre pas exclu d'étendre le bâtiment actuel de cantine et d'y apporter des modifications visant notamment à atténuer les bruits.

b) Coût du transport pris en charge par la mairie

Mr Duranton rappelle que la cantine scolaire génère un déficit d'environ 100 000 € par an (les familles ne payant pas le coût réel d'un repas) et que la prise en charge du transport alourdirait ce déficit de presque 27 000 €. La mairie n'envisage donc pas une telle disposition.

c) Qualité des repas

Les parents élus se font l'écho de l'insatisfaction grandissante des enfants quant à la qualité des repas et du manque de choix concernant les entrées.

Mr Duranton répond que la dernière enquête menée par Restoria attribuait une note moyenne de 7 sur 10 à la restauration scolaire. Cette enquête datant de 2012, il serait peut-être opportun d'en proposer une nouvelle à l'initiative de la mairie.

d) Sécurisation des abords du Rondeau

Concernant la descente, rendue très glissante par la pluie et surtout le gel, il n'y a pas d'autre solution pour l'instant que de la saler préventivement en cas de température négative. L'entreprise qui a conçu cette descente sera néanmoins consultée au sujet de ce problème occulté cette année par un hiver clément mais qui pourrait s'avérer beaucoup plus difficile à gérer en cas d'hiver rigoureux.

L'éclairage de la rue de Longchamp et en particulier de l'entrée de l'école est insuffisant surtout en cas de mauvais temps. Mr Duranton propose d'étudier un renforcement de l'éclairage aux abords de l'école à l'occasion des travaux de réfection de cette rue qui commenceront la dernière semaine de juin. En attendant, les nombreux trous qui dégradent cette voie seront périodiquement rebouchés en attendant les gros travaux. Néanmoins dès que le temps le permettra, des passages protégés seront tracés afin de sécuriser la traversée des enfants.

Mr Duranton précise que le calendrier des travaux induit la fermeture de la rue de Longchamp pendant la première semaine de juillet, ce qui implique un transfert de l'entrée de l'école par la rue d'Anjou comme c'était le cas à la rentrée dernière. Les dispositions prises dans le cadre de ce transfert seront les mêmes que précédemment (grilles, présence de Mr Oger).

Un interrupteur lumineux sera installé pour permettre d'éclairer la montée à l'occasion des arrivées matinales.

e) Déjections canines

Mr Duranton enregistre les plaintes des parents concernant ces déjections qui souillent régulièrement les cartables (à roulettes) des enfants et rappelle qu'une information a déjà été formulée dans le bulletin municipal incitant les propriétaires de chien à plus de civisme. Un rappel à la responsabilité de chacun sera fait à l'occasion d'un prochain bulletin.

d) Stationnement gênant

Mr Duranton rappelle que malgré un nombre très important d'appel au civisme (pratiquement à chaque Conseil d'école) les comportements dangereux perdurent, et se sont même accrus depuis la dégradation de la rue de Longchamp (véhicules à contre sens, stationnement gênant, emprunt de la piste cyclable...). Il a donc fallu faire appel à la gendarmerie pour mettre un terme à cet engrenage qui risquait à tout moment de provoquer un drame. Il espère que les dispositions prises dans le futur aménagement permettront de satisfaire chacun tout en sécurisant les entrées et sorties des enfants.

e) Absence de l'éducateur sportif

Mr Duranton précise qu'en cas d'absence de l'éducateur sportif, il n'est pas prévu de pourvoir à son remplacement. Il ajoute que cette absence n'entraîne pas dans le cadre de vacances.

Questions des parents d'élèves à l'équipe éducative

a) Dates des sorties scolaires

CM2

Les élèves de CM2 participeront à une sortie de 3 jours dans les Côtes d'Armor les 24, 25 et 26 mars prochains. Ils auront l'occasion de passer une journée sur l'île de Bréhat.

CE2/CM1

Les élèves des 2 classes de Mmes Lemonnier et Belleil-Paulet se rendront au Parc oriental de Maulévrier le 15 avril.

Le projet CE1/CE2 devait conduire les enfants à la Mine bleue et aux ardoisières de Trélazé. Compte tenu de l'actualité de ces deux sites, une réflexion est en cours pour remplacer ces deux sorties.

Les dates des autres sorties ne sont pas fixées pour l'instant.

La semaine des arts aura lieu du 23 au 27 juin. Le programme sera élaboré et transmis aux familles avant les vacances de Pâques.

b) Étude

La situation est parfois tendue mais reste gérable grâce à la mise à contribution de certains collègues en cas de souci. Quand le nombre d'enfants dépasse 15 par étude (ce qui arrive de temps en temps), un tutorat est mis en place avec les élèves de CM2 et parfois de CM1. C'est une organisation valorisante pour les élèves de CM et appréciée des « petits ». Cependant, elle ne doit pas pénaliser les grands qui doivent aussi penser à faire leur travail. Tout est donc une question d'équilibre.

Fréquentation de l'étude

Lundi : entre 45 et 50 (3 études) Mardi : entre 25 et 30 (2 études)

Jeudi : entre 40 et 45 (3 études) Vendredi : entre 15 et 20 (1 étude)

Mr Amiot invite Mr Duranton et un représentant des parents à assister à une étude afin de voir cette organisation en place. Il rappelle également aux familles qu'il n'est pas possible certains soirs de vérifier tous les travaux des grands et qu'il est fort utile de s'assurer que le travail a bien été exécuté.

c) Répondeur téléphonique

Mr Amiot informe le Conseil qu'il accèdera à cette demande des familles si la municipalité donne son accord pour effectuer l'investissement nécessaire. Il tient par contre à préciser que ce répondeur devra rester un outil d'information secondaire (absences, retard...) et que les informations importantes devront faire l'objet d'un échange téléphonique compte tenu du fait qu'il y a pratiquement toujours quelqu'un pour répondre au téléphone. Mise en place prévue à la rentrée 2014.

d) Enfants qui arrivent avant 8h50 à l'école

Le constat est le même chaque année, des enfants arrivent très tôt à l'école et attendent parfois plus de 30 minutes devant le portail avant l'ouverture (8h50). Mr Amiot rappelle aux familles qu'elles sont entièrement responsables de leurs enfants avant l'ouverture des portes et que la responsabilité de l'école ne saurait être engagée à l'occasion d'un problème survenu avant l'ouverture de l'école.

e) Vente de gâteaux et de crêpes

Mr Amiot informe le Conseil que les tarifs ont été ajoutés sur le document remis aux familles cette semaine (0,50 € pour la part de gâteau et 0,30 € pour la crêpe).

Il ajoute que les problèmes rencontrés à l'occasion des premières ventes ont été résolus et que chaque enfant est désormais satisfait. En effet, toutes les crêpes ne sont pas mises en vente dès le début et l'ordre de sortie des classes est inversé à l'occasion des deux ventes.

Cependant, quelques petits malins et un manque de vigilance ont fait qu'à l'occasion de la dernière vente, tous les enfants n'ont pu avoir leur chocolat et ceci en dépit d'un deuxième service.

Une plus grande attention sera donc apportée à cette distribution à l'occasion de la vente du vendredi 21 février.

4) Questions de l'équipe éducative à la municipalité

a) Affichage dans le nouveau bloc de classes.

Les enseignants de CM2 souhaitent avoir une espace d'affichage dans le couloir.

Mr Duranton prend note et ajoute que ces travaux seront réalisés pendant les grandes vacances.

b) Locaux de l'association ENVOL

L'équipe enseignante souhaite récupérer ces locaux situés à l'étage du bâtiment administratif afin d'en faire une salle de restauration et un espace de travail préservé.

Mr Duranton informe le Conseil qu'un accord de principe est donné dans la mesure où ces locaux ne sont plus utilisés et que les enfants n'y auront pas accès. L'Association ENVOL s'est engagée à venir récupérer son matériel. A défaut, les locaux seront vidés par les agents municipaux et le matériel stocké à un autre endroit. En ce qui concerne les travaux, la mairie s'engage à effectuer la rénovation du sol et à fournir la peinture pour les murs. Un prestataire sera chargé d'installer un ballon d'eau chaude.

Les travaux de peinture seront assurés par l'équipe enseignante.

De la même manière, l'ancienne salle RASED sera restaurée afin d'en faire un espace d'accueil pour les familles si certaines classes devaient être utilisées pour les TAP.

c) Sécurisation des abords de l'école

Déjà traité

d) Retards au retour de la cantine

Mr Duranton prend note d'un problème récurrent, à savoir que certains élèves mangeant à la cantine rentrent à l'école après 13h30, ce qui les oblige à se rendre seuls dans leurs classes. Outre le fait que ces retards perturbent la classe, ils posent un problème de sécurité et de confort pour les enfants qui n'ont pas le temps de passer aux toilettes.

Mr Duranton s'engage à intervenir à nouveau pour régler ce problème qu'il juge inacceptable. Il ajoute que la pause méridienne de 1h45 prévue dans les prochains horaires devrait répondre en partie à ce problème.

5) Conseil des enfants

Le conseil des enfants s'est réuni sous la présidence de Mr Amiot qui informe le Conseil d'école des points soulevés par les représentants des élèves.

a) Cantine dans l'enceinte du Rondeau

Déjà traité

b) Bancs sous les préaux

Cet aménagement est inscrit au budget et devrait se réaliser prochainement.

c) Terrain de billes

Ce sujet avait déjà été abordé précédemment. L'Association des parents d'élèves a donné son accord de participation à cette élaboration, la municipalité fournissant les matériaux. Mr Amiot va reprendre contact avec Mr Huault afin de mettre en place un calendrier.

d) Miroir dans les nouvelles toilettes

Les enfants ont réitéré leur demande de miroirs dans les nouvelles toilettes. Cela ne semble pas poser de problème et Mr Duranton enregistre cette demande afin qu'elle soit satisfaite.

e) Préau sur la cour A

Les délégués de classe ont soulevé le problème de l'attente avant de monter dans les bus de cantine quand il pleut. En effet la cour A ne possède pas de préau près des portails.

Mr Duranton prend note.

5) Informations diverses

a) Bris de lunettes, dégradation de vêtements

Ce genre d'incident s'étant produit à plusieurs reprises depuis le début de l'année (et comme les autres années), Mr Amiot tient à faire quelques mises au point nécessaires au maintien d'un bon climat au sein de l'école.

Tout d'abord, il précise que l'école n'est couverte par aucune assurance pour ce genre de problème toujours désagréable pour les familles.

Les seules assurances pouvant être mises à contribution à l'occasion de ces problèmes sont les responsabilités civiles individuelles contractées par chacune des familles. Cependant, il s'avère qu'elles n'interviennent pratiquement jamais car les frais de franchise dépassent toujours la somme engagée pour la réparation ou le remplacement.

Il convient de s'en remettre au sens des responsabilités de chacun compte tenu du fait que la grande majorité de ces dégradations se produisent involontairement à l'occasion de jeux où il y a un contact physique (les lunettes tombent, la manche du manteau cède...).

Lorsqu'un incident de ce genre se produit :

- un mot est mis dans le cahier de correspondance de la victime, détaillant les circonstances du problème intervenu
- un mot est mis dans le cahier de correspondance de l'auteur des faits (lorsque celui-ci est identifié) avec le nom de la victime
- s'il s'avère qu'un enfant est blessé, même légèrement, et si l'enfant l'a signalé, le directeur établit une déclaration d'accident

Le reste fait appel au bon sens et à la responsabilité de chacun. Le directeur ne peut qu'encourager les familles à se mettre en contact (ce qui se fait régulièrement) de manière à apaiser les tensions. Il n'a légalement aucune légitimité à faire pression sur les familles.

b) Élèves partis en 6ème

A l'occasion de la réception des bulletins trimestriels des enfants entrés en 6ème, Mr Amiot exprime sa grande satisfaction au nom de toute l'équipe pédagogique. En effet les moyennes obtenues par les élèves issus du Rondeau s'établissent au-delà de 15/20 tant en Français qu'en mathématiques. Toute l'équipe pédagogique du Rondeau les félicite et les engage à poursuivre leurs efforts.

c) Mort de Nelson Mandela

A l'occasion de la lecture de leur premier roman sur le thème du handicap, les élèves de CM1 de Mme Paulet et Mr Amiot avaient engagé une réflexion sur les différentes discriminations dont peuvent être victimes certaines personnes.

Courant décembre, à l'occasion de la mort de Nelson Mandela, le débat s'est concentré sur la vie de cet homme emprisonné durant 27 ans pour ses idées et plus généralement sur le racisme.

A cette occasion, une élève de la classe, rejointe par le groupe, a évoqué l'opportunité de marquer l'événement en donnant le nom de Nelson Mandela à un endroit public de Tiercé (rue ou place) où pourrait être planté un arbre commémoratif.

Mr Amiot transmet donc cette suggestion à Mr Duranton qui prend note.

d) Prochain Conseil d'école

Jeudi 5 juin à 18h00.

Le directeur

Jean Pierre Amiot